

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DU SECOND ŒUVRE ROMAND

Annexe II

SALAIRES DÈS LE 1^{ER} JANVIER 2011

Article 1

L'annexe II du 23 novembre 2009 à la Convention collective de travail du second œuvre romand est modifiée et remplacée dès le 1^{er} janvier 2011 par le présent accord.

Article 2

1. En compensation du renchérissement selon l'indice des prix à la consommation (IPC base décembre 2005 = 100 %) jusqu'à l'indice fin août 2008 (103.9), les salaires **réels de la classe A** sont augmentés de CHF 0.55 à l'heure ou CHF 98.00 par mois.

2. Les **autres classes de salaires réels** sont augmentés de la manière suivante :

- ⇒ Salaire classe **B** CHF 0.50 ou CHF 89.00 par mois;
- ⇒ Salaire classe **C** CHF 0.45 ou CHF 80.00 par mois;
- ⇒ Salaire classe **C** de 20-22ans CHF 0.40 ou CHF 71.00 par mois;
- ⇒ Salaire classe **C** moins de 20ans CHF 0.40 ou CHF 71.00 par mois;
- ⇒ Salaire classe **C E** CHF 0.60 ou CHF 107.00 par mois.

3. Le tableau correspondant à **l'augmentation des salaires réels** est dès lors le suivant :

nbr d'heures par mois	Colonne I		Colonne II		Colonne III	
	Minima		-5%		-10%	
	dès 3ème année après CFC		2ème année après CFC		1ère année après CFC	
Classe de salaire	177.7h	/heure	177.7h	/heure	177.7h	/heure
Travailleur qualifié Classe A	CH 98	0.55	CH 98	0.55	CH 98	0.55
Travailleur qualifié Classe CE	10%	CH 107	Sous réserve des conditions de l'art. 18.4			
Travailleur non-qualifié Classe B	-8%	CH 89	0.50			
			-10%		-15%	
	dès 22 ans		de 20 à 22 ans		moins de 20 ans	
Classe de salaire	177.7h	/heure	177.7h	/heure	177.7h	/heure
Travailleur non-qualifié Classe C	-15%	CH 80	CH 71	0.40	CH 71	0.40

Article 3

Les salaires conventionnels minima par canton sont les suivants :

FRIBOURG**Métiers du second œuvre**

nbr d'heures par mois	177.7	Colonne I		Colonne II		Colonne III	
		Minima		-5%		-10%	
		dès 3ème année après CFC		2ème année après CFC		1ère année après CFC	
Classe de salaire		177.7h	/heure	177.7h	/heure	177.7h	/heure
Travailleur qualifié Classe A		5'073	28.55	4'816	27.10	4'567	25.70
Travailleur qualifié Classe CE	10%	5'580	31.40				
Travailleur non-qualifié Classe B	-8%	4'665	26.25				
					-10%		-15%
		dès 22 ans		de 20 à 22 ans		moins de 20 ans	
Classe de salaire		177.7h	/heure	177.7h	/heure	177.7h	/heure
Travailleur non-qualifié Classe C	-15%	4'309	24.25	3'883	21.85	3'661	20.60

Colonnes II et III travailleur Classe A, sous réserve de l'art 18.4 de la CCT-SOR



GENEVE

Métiers du second œuvre

nbr d'heures par mois	177.7	Colonne I		Colonne II		Colonne III	
		Minima		-5%		-10%	
		dès 3ème année après CFC		2ème année après CFC		1ère année après CFC	
Classe de salaire		177.7h	/heure	177.7h	/heure	177.7h	/heure
Travailleur qualifié Classe A		5'127	28.85	4'869	27.40	4'611	25.95
Travailleur qualifié Classe CE	10%	5'642	31.75				
Travailleur non-qualifié Classe B	-8%	4'718	26.55				
					-10%		-15%
		dès 22 ans		de 20 à 22 ans		moins de 20 ans	
Classe de salaire		177.7h	/heure	177.7h	/heure	177.7h	/heure
Travailleur non-qualifié Classe C	-15%	4'354	24.50	3'918	22.05	3'705	20.85

Colonnes II et III travailleur Classe A, sous réserve de l'art 18.4 de la CCT-SOR

GENEVE

Courtepointière = -10% du sal. Inter.



nbr d'heures par mois	177.7	Colonne I		Colonne II		Colonne III	
		Minima		-5%		-10%	
		dès 3ème année après CFC		2ème année après CFC		1ère année après CFC	
Classe de salaire		177.7h	/heure	177.7h	/heure	177.7h	/heure
Travailleur qualifié Classe A		4'611	25.95	4'380	24.65	4'149	23.35
Travailleur qualifié Classe CE	10%	5'073	28.55				
Travailleur non-qualifié Classe B	-8%	4'238	23.85				
					-10%		-15%
		dès 22 ans		de 20 à 22 ans		moins de 20 ans	
Classe de salaire		177.7h	/heure	177.7h	/heure	177.7h	/heure
Travailleur non-qualifié Classe C	-15%	3'918	22.05	3'527	19.85	3'332	18.75

Colonnes II et III travailleur Classe A, sous réserve de l'art 18.4 de la CCT-SOR

GENEVE

Carreleur



nbr d'heures par mois	177.7	Colonne I		Colonne II		Colonne III	
		Minima		-5%		-10%	
		dès 3ème année après CFC		2ème année après CFC		1ère année après CFC	
Classe de salaire		177.7h	/heure	177.7h	/heure	177.7h	/heure
Travailleur qualifié Classe A		5'207	29.30	4'949	27.85	4'682	26.35
Travailleur qualifié Classe CE	10%	5'731	32.25				
Travailleur non-qualifié Classe B	-8%	4'789	26.95				
					-10%		-15%
		dès 22 ans		de 20 à 22 ans		moins de 20 ans	
Classe de salaire		177.7h	/heure	177.7h	/heure	177.7h	/heure
Travailleur non-qualifié Classe C	-15%	4'425	24.90	3'980	22.40	3'758	21.15

Colonnes II et III travailleur Classe A, sous réserve de l'art 18.4 de la CCT-SOR


JURA JURA-BERNOIS Menuisier, Ebéniste, Charpentier et autres métiers

nbr d'heures par mois	177.7	Colonne I		Colonne II		Colonne III	
		Minima		-5%		-10%	
		dès 3ème année après CFC		2ème année après CFC		1ère année après CFC	
Classe de salaire		177.7h	/heure	177.7h	/heure	177.7h	/heure
Travailleur qualifié Classe A		5'002	28.15	4'753	26.75	4'505	25.35
Travailleur qualifié Classe CE	10%	5'500	30.95				
Travailleur non-qualifié Classe B	-8%	4'602	25.90				
						-10%	
				dès 22 ans		de 20 à 22 ans	
						moins de 20 ans	
Classe de salaire		177.7h	/heure	177.7h	/heure	177.7h	/heure
Travailleur non-qualifié Classe C	-15%	4'256	23.95	3'829	21.55	3'616	20.35

Colonnes II et III travailleur Classe A, sous réserve de l'art 18.4 de la CCT-SOR

**NEUCHÂTEL****Plâtrier**

nbr d'heures par mois	177.7	Colonne I		Colonne II		Colonne III	
		Minima		-5%		-10%	
		dès 3ème année après CFC		2ème année après CFC		1ère année après CFC	
Classe de salaire		177.7h	/heure	177.7h	/heure	177.7h	/heure
Travailleur qualifié Classe A		5'091	28.65	4'833	27.20	4'585	25.80
Travailleur qualifié Classe CE	10%	5'598	31.50				
Travailleur non-qualifié Classe B	-8%	4'682	26.35				
					-10%		-15%
		dès 22 ans		de 20 à 22 ans		moins de 20 ans	
Classe de salaire		177.7h	/heure	177.7h	/heure	177.7h	/heure
Travailleur non-qualifié Classe C	-15%	4'363	24.55	3'927	22.10	3'705	20.85

Colonnes II et III travailleur Classe A, sous réserve de l'art 18.4 de la CCT-SOR

**NEUCHÂTEL****Peintre**

nbr d'heures par mois	177.7	Colonne I		Colonne II		Colonne III	
		Minima		-5%		-10%	
		dès 3ème année après CFC		2ème année après CFC		1ère année après CFC	
Classe de salaire		177.7h	/heure	177.7h	/heure	177.7h	/heure
Travailleur qualifié Classe A		5'091	28.65	4'833	27.20	4'585	25.80
Travailleur qualifié Classe CE	10%	5'598	31.50				
Travailleur non-qualifié Classe B	-8%	4'682	26.35				
					-10%		-15%
		dès 22 ans		de 20 à 22 ans		moins de 20 ans	
Classe de salaire		177.7h	/heure	177.7h	/heure	177.7h	/heure
Travailleur non-qualifié Classe C	-15%	4'327	24.35	3'892	21.90	3'678	20.70

Colonnes II et III travailleur Classe A, sous réserve de l'art 18.4 de la CCT-SOR

Menuisier, Ebéniste, Charpentier**NEUCHÂTEL****Parqueteur et Techniverrier**

nbr d'heures par mois	177.7	Colonne I		Colonne II		Colonne III	
		Minima		-5%		-10%	
		dès 3ème année après CFC		2ème année après CFC		1ère année après CFC	
Classe de salaire		177.7h	/heure	177.7h	/heure	177.7h	/heure
Travailleur qualifié Classe A		5'091	28.65	4'833	27.20	4'585	25.80
Travailleur qualifié Classe CE	10%	5'598	31.50				
Travailleur non-qualifié Classe B	-8%	4'682	26.35				
					-10%		-15%
		dès 22 ans		de 20 à 22 ans		moins de 20 ans	
Classe de salaire		177.7h	/heure	177.7h	/heure	177.7h	/heure
Travailleur non-qualifié Classe C	-15%	4'398	24.75	3'963	22.30	3'741	21.05

Colonnes II et III travailleur Classe A, sous réserve de l'art 18.4 de la CCT-SOR


VALAIS
Métiers du second œuvre

nbr d'heures par mois	177.7	Colonne I		Colonne II		Colonne III	
		Minima		-5%		-10%	
		dès 3ème année après CFC		2ème année après CFC		1ère année après CFC	
Classe de salaire		177.7h	/heure	177.7h	/heure	177.7h	/heure
Travailleur qualifié Classe A		5'109	28.75	4'851	27.30	4'602	25.90
Travailleur qualifié Classe CE	10%	5'624	31.65				
Travailleur non-qualifié Classe B	-8%	4'700	26.45				
				-10%		-15%	
		dès 22 ans		de 20 à 22 ans		moins de 20 ans	
Classe de salaire		177.7h	/heure	177.7h	/heure	177.7h	/heure
Travailleur non-qualifié Classe C	-15%	4'345	24.45	3'909	22.00	3'696	20.80

Colonnes II et III travailleur Classe A, sous réserve de l'art 18.4 de la CCT-SOR



VAUD

Métiers du second œuvre

nbr d'heures par mois	177.7	Colonne I		Colonne II		Colonne III	
		Minima		-5%		-10%	
		dès 3ème année après CFC		2ème année après CFC		1ère année après CFC	
Classe de salaire		177.7h	/heure	177.7h	/heure	177.7h	/heure
Travailleur qualifié Classe A		5'127	28.85	4'869	27.40	4'611	25.95
Travailleur qualifié Classe CE	10%	5'642	31.75	sous réserve des conditions de l'art. 18.4			
Travailleur non-qualifié Classe B	-8%	4'718	26.55				
				-10%		-15%	
		dès 22 ans		de 20 à 22 ans		moins de 20 ans	
Classe de salaire		177.7h	/heure	177.7h	/heure	177.7h	/heure
Travailleur non-qualifié Classe C	-15%	4'354	24.50	3'918	22.05	3'705	20.85

Colonnes II et III travailleur Classe A, sous réserve de l'art 18.4 de la CCT-SOR

Article 4

Le présent accord entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Le Mont-sur-Lausanne, le 1^{er} octobre 2010

**Organes romands faïtiers de la convention collective de
travail du second-œuvre romand**

Fédération suisse romande des entreprises de menuiserie, ébénisterie et
charpenterie
(FRM)

Le Président

David Walzer

Le Directeur

Daniel Vaucher

Fédération romande des maîtres plâtriers-peintres
(FRMPP)

Le Président

Jacques-Roland Coudray

Le Secrétaire

Marcel Delasoie

Groupe romand des parqueteurs et poseurs de sols
(GRPS)

Le Président

D. Mabillard

Le Secrétaire

Jean-Richard Margot

UNIA
Secrétariat central

Renzo Ambrosetti

Fabienne Blanc

SYNA Syndical interprofessionnel

Werner Rindlisbacher

Tibor Menyhart

Partenaires fribourgeois de la convention collective de travail du second-œuvre romand

Association fribourgeoise des entreprises de menuiserie, ébénisterie, charpenterie et fabriques de meubles

Le Président

Jean-Marc Volery

Le Secrétaire

Philippe Vorlet

Association fribourgeoise des maîtres plâtriers et peintres du canton de Fribourg

Le Président

Daniel Clément

Le Secrétaire

Philippe Vorlet

Zimmer-und Schreinermeister-Verband Deutsch-Freiburg

Le Président

Erwin Poffet

Le Secrétaire

Thomas Lötscher

Groupement fribourgeois des carreleurs

Le Président

Walter Sassi

Le Secrétaire

Paul-Albert Minder

UNIA
Région Fribourg

Armand Jaquier

José Fernandez

SYNA Syndical interprofessionnel
Section Fribourg

Giuseppe Di Mauro

Hugo Hayoz

Partenaires genevois de la convention collective de travail du second-œuvre romand

Association genevoise des entrepreneurs de charpente, menuiserie, ébénisterie et parqueterie (ACM)

Le Président

Marc Biedermann

Le Secrétaire

Peter Rupf

Chambre syndicale des entrepreneurs de gypserie, peinture et décoration du canton de Genève (GPG)

Le Président

Olivier Berchten

Le Secrétaire

Alain Meylan

Chambre genevoise de carrelage et de la céramique (CGCC)

Le Président

Marc Bonvin

Le Secrétaire

Peter Rupf

Groupement genevois des métiers du bois

Le Président

François Duret

Le Secrétaire

Alain Meylan

Association genevoise des maîtres vitriers, miroitiers, encadreurs et storistes (AMV)

Le Président

Bernard Erny

Le Secrétaire

Alain Meylan

Partenaires genevois de la convention collective de
travail du second-œuvre romand
(2^{ème} page)

Association genevoise des entrepreneurs de revêtements d'intérieurs
(AGERI)

Le Président	Le Secrétaire
Michel Gros	Alain Meylan

Union genevoise des marbriers
(UGM)

Le Président	Le Secrétaire
Serge Rossi	Alain Meylan

Association genevoise des décorateurs d'intérieur et courtépointières
(AGDI)

Le Président	Le Secrétaire
Stéphane Luthy	Alain Meylan

Enveloppe des édifices suisse, section de Genève

Le Président	Le Secrétaire
Victor Vacca	Alain Meylan

Groupement genevois d'entreprises du bâtiment et du génie civil, second-œuvre
(GGE)

Le Président	Le Secrétaire
Edgar Tofino	Peter Rupf

Partenaires genevois de la convention collective de
travail du second-œuvre romand
(3^{ème} page)

Chambre genevoise de l'étanchéité et des toitures
(CGE)

Le Président

Luc Delarue

Le Secrétaire Général

Roger Maillart

UNIA
Région Genève

Alessandro Pelizzari

Dario Chiaradonna

SYNA Syndical interprofessionnel
Section Genève

Le Secrétaire coordinateur

Pasquale Reale

SIT Syndical interprofessionnel, Genève

Le Secrétaire

Jorge Klappenbach

Partenaires Jura – Jura bernois de la convention collective
de
travail du second-œuvre romand

Association jurassienne des menuisiers, charpentiers et ébénistes

Le Président

Pascal Schwab

Le Secrétaire

Claude Brügger

Syndicat UNIA
Région Transjurane

Pierluigi Fedele

Armenio Cabete

SYNA Syndical interprofessionnel
Section Jura

Pierre-Alain Grosjean

Marie-Thérèse Toppano

Partenaires neuchâtelois de la convention collective de travail du second-œuvre romand

Association neuchâteloise des menuisiers, charpentiers, ébénistes et parqueteurs

Le Président

Christian Grisel

La Secrétaire

Sylvie Douillet

Association neuchâteloise des maîtres plâtriers-peintres

Le Président

Alexandre Buthey

La Secrétaire

Sylvie Douillet

Association neuchâteloise des techniverriers

Le Président

Daniel Payot

La Secrétaire

Sylvie Douillet

Association neuchâteloise des marbriers-sculpteurs

Le Président

Tommy Terbaldi

Le Secrétaire

Charles Gavillet

UNIA
Région Neuchâtel

Catherine Laubscher

Fabien Vuillème

Partenaires valaisans de la convention collective de travail du second-œuvre romand

Association valaisanne des entreprises de menuiserie, ébénisterie, charpente,
vitrerie et fabriques de meubles

Le Président

Joël Gaillard

Le Secrétaire

Grégory Carron

Association valaisanne des maîtres plâtriers-peintres

Le Président

Gilles Granges

Le Secrétaire

Grégory Carron

UNIA
Région Valais

Jeanny Morard

Serge Aymon

SYNA Syndicat interprofessionnel
Section Valais

Bernard Tissières

Daniel Wasmer

Partenaires vaudois de la convention collective de travail du second-œuvre romand

Fédération vaudoise des entrepreneurs

Le Président	Le Secrétaire
Pierre-Alain Galé	Jean Genolet

Groupe vaudois des entreprises de menuiserie, ébénisterie et charpenterie

Le Président	Le Secrétaire
Yves Nicolier	Jean Genolet

Groupe vaudois des entreprises de plâtrerie-peinture

Le Président	Le Secrétaire
André Buache	Jean Genolet

Groupe vaudois des entreprises de parqueterie et revêtements de sols

Le Président	Le Secrétaire
Marc-Olivier Blanc	Jean Genolet

Groupe vaudois des entreprises de carrelages

Le Président	Le Secrétaire
Jacques Masson	Jean Genolet

Groupe vaudois des entreprises de travaux spéciaux en résine

Le Président	Le Secrétaire
Michel Ramella	Jean Ramella

Partenaires vaudois de la convention collective de
travail du second-œuvre romand
(2^{ème} page)

Groupe vaudois des entreprises d'asphaltage et étanchéité

Le Président

Le Secrétaire

Silvio Medana

Jean Genolet

Groupe vaudois des entreprises de l'industrie du verre

Le Président

Le Secrétaire

Patrick Demenga

Jean Genolet

UNIA
Région Vaud

Aldo Ferrari

Jean Kunz

Amilcar Cunha

SYNA Syndical interprofessionnel
Section Vaud

Thierry Lambelet

Daniel Humbert